

### **TRI SELECTIF**

En place depuis plus de 10 ans, le Tri Sélectif produit des résultats mitigés en regard de l'aspect touristique. Par ailleurs, le taux moyen des déchets représente 2 fois le taux moyen national (touristes et grandes manifestations comme l'ENDUROPALE).

**Comment envisagez-vous d'améliorer la situation des habitants de la CCMTO : paiement des déchets produits, au poids, quelles garanties ?**

**Qui règle la dépense des « déchets touristes » ? Quels risques de décharges sauvages ? Une nouvelle déchetterie devient-elle nécessaire ? Si oui, en quel lieu ?**

**Quid de la préservation de la qualité de l'eau distribuée sur le réseau ?**

<b>Le Touquet qui vous ressemble, le Touquet qui nous rassemble</b> Juliette BERNARD	<b>Agir pour Le Touquet</b> Léonce Michel DEPREZ	<b>Rassemblement pour le Touquet-Paris-Plage</b> Daniel FASQUELLE
<p>Le tri sélectif nécessitera une « piqûre de rappel » auprès de la population pour en démontrer les intérêts environnementaux et financiers pour la collectivité et pour ses habitants. Il sera étendu aux sites et aux événements faisant l'objet d'une fréquentation touristique intense. Les déchets collectés sur les lieux publics restent à la charge de la collectivité et, en cas d'événement exceptionnel, le coût de leur collecte et de leur traitement entre dans le bilan de l'opération. Une comptabilisation plus individualisée des coûts est souhaitable et sera étudiée.</p> <p>Nous anticiperons également les conséquences d'une réglementation à venir de la collecte à la source des déchets organiques auprès des restaurateurs et distributeurs à des fins de valorisation par compostage ou méthanisation.</p> <p>La déchetterie de Camiers est trop excentrée. Une seconde implantation à Etaples est prévue. La préservation de la qualité de l'eau n'est pas totalement satisfaisante (3 bulletins d'analyse sur 23 en 2013 relevant une légère non conformité par rapport aux standards). A surveiller</p>	<p>Notre vocation est d'accueillir le touriste.</p> <p>Nous devons développer les services dans le sens d'une meilleure rationalisation et optimisation des services existants.</p> <p>La démarche environnementale de la ville du Touquet doit s'inscrire volontairement dans le sens d'une économie circulaire, objet de la troisième révolution industrielle mise en avant par la Région et les Chambres de commerce</p>	<p>La Communauté de Communes « Mer et Terres d'Opale » a mis en place, depuis 2002, un service public d'enlèvement en porte à porte, de traitement et de tri des déchets ménagers et des déchets verts sur l'ensemble de son territoire. Le service comprend également la fourniture et la livraison en porte à porte des bacs destinés à la collecte des déchets ménagers et à la collecte des déchets recyclables, ainsi que la fourniture de sacs recyclables destinés à la collecte des déchets verts. Des conteneurs enterrés destinés à la collecte des déchets seront prochainement aménagés dans les communes à la place ou en complément des points d'apport volontaires existants.</p> <p>Pour répondre aux besoins des habitants et dans le souci d'une desserte optimale du territoire intercommunal, 2 déchetteries sont actuellement exploitées (Camiers et Merlimont) et une 3<sup>ème</sup> déchetterie intercommunales sera mise en service d'ici le début de l'année 2015.</p> <p>Le service a été mis en place par la Communauté de Communes « Mer et Terres d'Opale » depuis plus de 10 ans dans le souci de répondre aux exigences du territoire en termes de qualité et d'efficacité dans les moyens de collecte, de tri et de traitement des ménagers, en répondant également aux besoins spécifiques liés à l'activité saisonnière de notre territoire.</p> <p>Le coût du service d'enlèvement et d'élimination des déchets est financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, dont le taux a été maintenu à 10.70% depuis 2006 alors que le service rendu aux habitants n'a pas cessé d'être développé et amélioré. La TEOM est assise sur la valeur locatives cadastrale, ce qui peut être considéré comme injuste si l'on considère que les foyers sont taxés indépendamment du volume de déchets qu'ils produisent mais ce qui permet, dans la configuration de la CCMTO, de faire contribuer justement les résidents secondaires au coût réel du service d'enlèvement et de traitement des déchets.</p> <p>La question de la mise en place d'une redevance incitative est à l'étude au sein des instances communautaires. Ce mode de financement permettrait de responsabiliser et de faire payer à chaque foyer le juste prix par rapport à la quantité de déchets qu'il produit.</p> <p>Cependant, même si ce mode de financement paraît plus juste et incitatif, il convient d'évaluer toutes ses implications et ses conséquences avant de prendre une décision : conséquences sur le surcoût que devront supporter les habitants permanents du territoire, conséquences sur le maintien de la qualité du service, conséquences sur les surcoûts du service induits pour la gestion de la facturation, sur les risques de décharges sauvages ou le développement de comportements inciviques (dépôt de déchets dans la poubelle du voisin..), etc..</p>